

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Savary

ARTICLE 11 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« mêmes missions »

le mot :

« biens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.